

Banque Scotia^{MD}

Des modifications seront apportées à notre livret Placements – Guide d'accompagnement.

Voici en quoi consistent ces modifications apportées au Guide.

Partie	Actuellement	En vigueur le 01 juillet 2025 Les changements proposés sont soulignés
Partie 9 Si Placements Scotia Inc. est le courtier de votre compte	<p>› Communiquez avec Placements Scotia Inc. PSI a l'obligation de surveiller les actes de ses représentants pour s'assurer qu'ils respectent les règlements. PSI mènera une enquête au sujet de votre plainte et vous communiquera ses résultats, dans la plupart des cas, dans les 90 jours suivant la réception de votre plainte. Il est préférable d'effectuer votre plainte par écrit.</p>	<p>› Communiquez avec Placements Scotia Inc. PSI a l'obligation de surveiller les actes de ses représentants pour s'assurer qu'ils respectent les règlements. PSI mènera une enquête au sujet de votre plainte et vous communiquera ses résultats, dans la plupart des cas, dans les 90 jours suivant la réception de votre plainte (et dans les 60 jours si vous êtes résident du Québec). Il est préférable d'effectuer votre plainte par écrit.</p>
Partie 9 Si Placements Scotia Inc. est le courtier de votre compte	<p>Vous pouvez également communiquer avec l'OSBI si le Service de conformité du courtier n'a pas répondu dans les 90 jours suivant le dépôt de votre plainte.</p>	<p>Vous pouvez également communiquer avec l'OSBI si le Service de conformité du courtier n'a pas répondu dans les 90 jours (et dans les 60 jours si vous êtes résident du Québec) suivant le dépôt de votre plainte.</p>
Partie 9 Si Placements Scotia Inc. est le courtier de votre compte	<p>Généralement, nous donnons notre réponse dans un délai de quatre-vingt-dix jours, à moins que nous n'attendions que vous nous fournissiez d'autres renseignements, que le cas ne constitue un précédent ou qu'il ne soit très complexe ou qu'il n'y ait d'autres motifs raisonnables justifiant un délai.</p>	<p>Généralement, nous donnons notre réponse dans un délai de quatre-vingt-dix jours (et dans les soixante jours si vous êtes résident du Québec), à moins que nous n'attendions que vous nous fournissiez d'autres renseignements, que le cas ne constitue un précédent ou qu'il ne soit très complexe ou qu'il n'y ait d'autres motifs raisonnables justifiant un délai.</p>

Partie 9 Pour les comptes de placement PSI: Vous pouvez vous adresser à l'Ombuds man des services bancaires et d'investis sement (OSBI)	<p>Si notre réponse ne vous a pas donné satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'OSBI. Bien que nous devrions régler votre plainte dans un délai de 90 jours, si nos efforts n'ont pu donner de résultat satisfaisant, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement. Les clients peuvent s'adresser directement à l'OSBI, sans avoir à passer par l'ombudsman de la Banque Scotia.</p>	<p>Si notre réponse ne vous a pas donné satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'OSBI. Bien que nous devrions régler votre plainte dans un délai de 90 jours (et dans les 60 jours si vous êtes résident du Québec), si nos efforts n'ont pu donner de résultat satisfaisant, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement. Les clients peuvent s'adresser directement à l'OSBI, sans avoir à passer par l'ombudsman de la Banque Scotia</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------